# Cruauté et philanthropie : la vivisection humaine dans l'*Encyclopédie*

### MICHAEL A. SOUBBOTNIK Université Paris-Est Marne-la-Vallée - LISAA EA 4120

#### Introduction

En août 1883, le défenseur des droits des animaux et militant socialiste Richard Barlow-Kennett publiait, dans la revue Zoophilist<sup>1</sup>, un « Message aux classes laborieuses concernant la vivisection ». « L'abject péché » qu'est la vivisection, écrivait-il, était « venu de France au siècle précédent » et contredisait « tout ce qui est anglais ». Barlow-Kennett, pensait donc plus aux Lumières françaises qu'à Claude Bernard, comme on aurait pu s'y attendre. À la fin de son « Message », il présentait l'argument qu'il pensait décisif pour emporter l'adhésion des leaders ouvriers : l'expérimentation animale, annonçait-il, aurait pour conséquence inévitable l'expérimentation humaine prenant pour cible les travailleurs et leurs familles qui, plus sujets à toutes sortes d'accidents et de maladies, seraient les proies toutes désignées des médecins des hôpitaux et des hospices. En dépit de sa rhétorique toute d'emphase (et finalement assez peu efficace) qui annoncait la posture des groupes contemporains d'opposition à la médecine les plus complotistes et les plus radicaux, Barlow-Kennett approchait, probablement sans le savoir, une vérité au moins partielle. Quelques-uns des grands collaborateurs de l'Encyclopédie avaient en effet envisagé la possibilité de pratiquer la vivisection et des formes plus ou moins extrêmes d'expérimentation sur l'homme – sans jamais tenter d'ailleurs de mettre de tels projets à exécution. Il s'agit ici de montrer, loin de toute lecture rétrospective, que le sens de ces propositions n'apparaît pas véritablement dans le cadre de l'opposition classique et générale qui met aux prises le progrès de la science et de la technique médicales avec les impératifs

<sup>1</sup> Victoria Street Society: *Zoophilist*, Vol. 2, Issue 4, 1st August 1883, p. 175. Victor Hugo animait une revue consacrée à la défense des droits des animaux intitulée *Le Zoophile*. C'est en 1886 que Krafft-Ebing baptise du terme de « zoophilie » les pratiques sexuelles qui relevaient jadis de la « bestialité ».

moraux mais dans le contexte épistémologique de la médecine de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et des perspectives philanthropiques des Lumières.

## Menuret, Maupertuis, Celse

Nous lisons dans le long article « Observation » de l'*Encyclopédie* que les observations

anatomiques cadavériques [...] peuvent se faire sur des cadavres d'hommes morts de mort violente dans la simple vûe d'acquérir des connoissances anatomiques, ou elles peuvent avoir lieu sur ceux qui sont morts de maladie, & elles ont alors pour but de découvrir les causes de la mort & les dérangemens intérieurs qui y ont donné lieu : la premiere espece d'observation, que nous appellerons simplement anatomique, peut aussi se faire sur les animaux, leur structure interne est, à peu de chose près, semblable à celle de l'homme, & c'est par la dissection des animaux que l'anatomie a commencé dans un tems où l'ignorance, la superstition & le préjugé faisoient regarder comme une souillure de toucher aux cadavres humains, & empêchoient à plus forte raison d'y porter le conteau anatomique pour en connoître l'intérieur ; & même dans notre siecle que nous croyons devoir appeller modestement le plus savant, le plus éclairé & le plus exempt de préjugés ; si l'on ne donne pas dans le ridicule outré de se croire souillé par la dissection d'un cadavre ; on se fait une peine d'en accorder au zele louable & aux recherches avantageuses des Anatomistes, & dans quelques endroits où l'on accorde (pour de l'argent) les cadavres des hommes, on refuse ceux des femmes, comme si l'un étoit plus sacré que l'autre pour le médecin, & qu'il ne lui fût pas aussi utile & nécessaire de connoître la structure des femmes que celle des hommes. Hérophile & Erasistrate passent pour être les premiers qui ont osé secouer le préjugé en dissequant non-seulement des cadavres humains, mais des hommes vivans criminels, que les princes zélés pour le bien public & philosophes leur faisoient remettre.<sup>2</sup>

Il semble, poursuit l'article, que toutes les observations et découvertes anatomiques n'aient

servi jusqu'ici qu'à exercer la pénétration, la dextérité & la patience des hommes, & à enrichir la Médecine d'une science très-curieuse, très satisfaisante, & un des plus forts argumens [...] de l'existence & de l'opération de Dieu. Cette espece d'observation auroit sans doute été plus utile, si l'on avoit examiné, comme Hérophile, la structure du corps dans l'homme vivant [...]. On ne doit point regarder l'exé-

<sup>2</sup> Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Arts et des Sciences,  $1^{\rm re}$  éd., 1765, art. « Observation » (Menuret) vol. XII, p. 316.

cution de ce projet comme une action barbare & inhumaine; il y a tant de gens qui ont mérité par leurs crimes de finir leur vie sur un échafaud dans les tourmens les plus cruels, auquel il seroit au-moins très-indifférent d'être mis entre les mains d'un anatomiste, qui ne regarderoit pas l'emploi de bourreau qu'il rempliroit alors comme déshonorant, mais qui ne le verroit que comme un moyen d'acquérir des lumieres, & d'être utile au public, le crime fait la honte & non pas l'échafaud. Le criminel pourroit encore avoir l'espérance de survivre aux observations qu'on auroit fait sur lui, & on pourroit proportionner le danger & la longueur des épreuves à la gravité des crimes : mais quand même une mort assûrée attendroit ce coupable, ou même un autre, soumis au couteau anatomique, il est des cas où il est expédient qu'un homme meure pour le public, & l'humanité bien entendue, peut adopter cette maxime judicieuse d'un auteur moderne, qu'un homme vis-à vis de tous les autres n'est rien, & qu'un criminel est moins que rien.

L'auteur du texte est Jean-Joseph Menuret, dit Menuret de Chambaud (1739-1815), principal rédacteur des articles médicaux de l'*Encyclopédie*<sup>3</sup>. Sa conception de l'art médical influença profondément la pensée définitive de Diderot sur « l'organisation » qui se déploie dans le triptyque du *Rêve de d'Alembert*.

Menuret avait fait ses études à Montpellier où il était l'élève entre autres d'Antoine Fizes (1689-1765), qui avait été quelque temps le médecin de Rousseau. Après la peste de Marseille en 1720, Fizes avait poursuivi avec Deidier les expériences que ce dernier avait entamées sur les chiens durant l'épidémie en leur inoculant de la bile prélevée sur des cadavres de pestiférés. À Montpellier, Menuret et son maître reeproduisirent la procédure avec d'autres maladies bien que sans grands résultats. Au cours de ses études, Menuret eut pour condisciple Théophile de Bordeu qui le présenta à Diderot lorsqu'ils se retrouvèrent à Paris. Menuret rencontra un certain succès dans la capitale puisqu'on le retrouve successivement Médecin des Écuries du Roi<sup>4</sup> puis médecin de la Comtesse d'Artois. Au cours de la Révolution il devient le médecin de Dumouriez qu'il suit dans ses campagnes avant de l'accompagner dans son exil. Fixé à Hambourg, il y mène une recherche de pointe sur les relations entre l'état de santé des populations et les conditions d'hygiène des divers quartiers portuaires, ce qui fait peu à peu de lui un des meilleurs spécialistes européens en matière d'hygiène publique. Le 18 Brumaire ramène Menuret en France, où, sous l'Empire, il partagera son temps entre la Cour Impériale, l'assistance médicale aux nécessiteux et la poursuite de ses recherches en hygiène urbaine. Un personnage bien éloigné du médecin presque satanique caricaturé par Barlow-Kenett.

<sup>3</sup> On lui attribue désormais près de 60 articles dont 40 signés de son nom et les autres inspirés par lui, anonymes ou rédigés sous pseudonyme.

<sup>4</sup> C'est-à-dire médecin du personnel des écuries, pas des chevaux.

Avant de dire quelques mots des sources de la proposition de l'article « Observation » et de la replacer dans son cadre théorique, il me semble nécessaire de donner toute son importance à un fait massif trop souvent oublié : la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle est la première période de toute l'histoire de l'humanité lors de laquelle une portion non négligeable de cette dernière se voit offrir des moyens efficaces de traiter la douleur physique et morale. Lorsque Menuret écrit, la douleur reste, pour longtemps encore, l'expérience peut-être la plus centrale de la vie humaine. Citons deux exemples marquants. En juin 1668, John Locke ouvre l'abdomen d'Anthony Ashley Cooper, premier comte de Shaftesbury pour drainer un abcès situé au-dessus du foie. Cette « première mondiale » est un succès mais il est difficile d'imaginer les souffrances que la procédure, menée sans anesthésie véritable, doit avoir infligé au patient. Quant à la torture durant les exécutions, la pratique culmine le 28 mars 1757 avec les deux heures de supplice que dure l'exécution de Robert-François Damiens dont nous nous épargnerons ici les détails. C'est sur cet arrière-plan que la proposition de Menuret de Chambaud doit être étudiée. Inversement, nous devons nous garder de confondre la conscience extrêmement vive que les hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient, comme leurs prédécesseurs de toujours, de l'absence de remède à la douleur avec une forme d'insensibilité aux souffrances de leur prochain.

Quelles sont les sources principales de Menuret dans ce passage ? La toute première référence s'insère dans le contexte historico-méthodologique de l'article « Observation » et renvoie à un passage de la Préface du *Traité de médecine* de Celse (29 AEC-37 EC). Celse y fait l'éloge des médecins alexandrins Hérophile et Erasistrate pour avoir pratiqué des observations anatomiques au moyen de la vivisection des condamnés à mort que leur fournissaient de « judicieux souverains ». Le but, souligne Celse, était de mieux comprendre la forme et la disposition des organes afin de traiter plus efficacement les maladies, donc les douleurs qu'elles provoquent. Tous les philosophes et médecins qui considèrent la proposition reprise par Menuret dans son article se réfèrent à Celse. Ce qui conforte notre hypothèse que la proposition de vivisecter des êtres humains relève plus d'un cadre textuel, théorique et méthodologique que d'un projet pratique, fût-il hypothétique.

Les mêmes remarques s'appliquent à Maupertuis, « l'auteur moderne » mentionné à la fin du second extrait. Menuret fait ici allusion au §11 de la *Lettre sur le Progrès des Sciences* où nous lisons ce qui suit :

#### §11. Utilités du supplice des criminels.

C'est une chose qu'on a déjà souvent proposée, qui a eu même l'approbation de quelques souverains, et qui cependant n'a presque jamais eu d'exécution ; que dans le châtiment des criminels, dont l'objet jusqu'ici n'est que de rendre les hommes meilleurs, ou peut-être seulement plus soumis aux lois, on se proposât

des utilités d'un autre genre. Ce ne serait que remplir plus complètement l'objet de ces châtiments, qui est en général le bien de la société.

On pourrait par là s'instruire sur la possibilité ou l'impossibilité de plusieurs opérations que l'Art n'ose entreprendre : et de quelle utilité n'est pas la découverte d'une opération qui sauve toute une espèce d'hommes abandonnés sans espérance à de longues douleurs et à la mort ?

Pour tenter ces nouvelles opérations, il faudrait que le criminel en préférât l'expérience au genre de mort qu'il aurait mérité. Il paraîtrait juste d'accorder la grâce à celui qui y survivrait, son crime étant en quelque manière expié par l'utilité qu'il aurait procurée.

Il y a peu d'hommes condamnés à mort qui ne lui préférassent l'opération la plus douloureuse, et celle même où il y aurait le moins d'espérance. Cependant le succès de l'opération et l'humanité exigeant qu'on diminuât les douleurs et le péril le plus qu'il serait possible, il faudrait qu'on s'exerçât d'abord sur des cadavres; ensuite sur des animaux, surtout sur ceux dont les parties ont le plus de conformité avec celles de l'homme ; enfin sur le criminel.

[...] Qu'on ne se laisse point émouvoir par l'air de cruauté qu'on pourrait croire trouver ici : un homme n'est rien, comparé à l'espèce humaine ; un criminel est encore moins que rien.<sup>5</sup>

Dans le §6 de la même *Lettre*, Maupertuis défendait l'idée que les animaux (tout du moins les mammifères) ont des droits. Le §12 traitera de l'expérimentation de traitements sur des malades humains et le \$13 de tests de remèdes sur des animaux. Nous sommes avec Maupertuis dans le contexte général d'une expérimentation en médecine curative. Ce qui nous amène au cadre théorique de tous ces textes.

## Le cadre théorique

Maupertuis n'était pas médecin mais astronome et mathématicien. Il fut le premier savant français à prendre réellement connaissance de l'œuvre de Newton lors de son séjour en Angleterre en 1728. À la différence de Newton, Maupertuis cherchait à extirper toute trace de finalité de la science nouvelle. C'est ainsi qu'il en vint à l'étude du vivant, abordant cette forteresse traditionnelle du finalisme avec la conviction qu'en ce domaine également, la complexité des faits offusquait la simplicité des lois.

Voilà donc Maupertuis conduit à opiner sur la question hautement hypothétique et controversée du processus de génération, bien décidé à séparer clairement le naturel du divin. Au cours de l'exposition de sa théorie épigénétique (qui considérait que les éléments de formation de l'embryon provenaient du mélange des semences masculine et féminine), Maupertuis avait à répondre à la question de savoir comment les parties de l'embryon pouvaient se disposer dans l'ordre approprié au cours du développement. Il recourut à la notion d'affinité proposée en 1698 par le chimiste et médecin allemand Johan Conrad Barchusen pour désigner la force qui maintient la liaison mutuelle des atomes d'un corps composé. Maupertuis interprétait cette « affinité » comme une forme d'attraction au sens de Newton. Il ne s'en tint cependant pas à cette solution et fit un pas considérable en attribuant aux parties du corps vivant une sorte « d'instinct ». Il était influencé en cela par sa lecture de Leibniz qui expliquait les phénomènes vitaux par un « principe vital doté d'une faculté de percevoir ». Ainsi voit-on Maupertuis parcourir peu à peu le chemin conduisant de l'âme leibnizienne ajoutée à la matière, à l'idée d'une « âme sourde » immanente à la matière elle-même. Cette idée, qui impliquait la continuité de la bête à l'homme, allait être exploitée par Diderot jusqu'à ses plus extrêmes conséquences puisqu'il l'étendrait à la matière inerte.

Cette grossière présentation du parcours de Maupertuis dans la question de la matière vivante laisse entrevoir le fonctionnement de ses options théoriques dans la proposition du §11 de la « Lettre » : la continuité entre l'homme et le reste des animaux impose des devoirs envers ces derniers et, parmi ces devoirs, l'institution de règles « d'humanité » dans les procédures expérimentales sur les animaux. Les règles énoncées par Maupertuis sont, à peu de chose près, les mêmes que celles qu'il suggère d'appliquer aux expériences sur les criminels, dans le cas desquels il ajoute une forme de consentement éclairé. Or, dans le §6 qui porte sur les devoirs envers les animaux, Maupertuis explique que nous n'avons pas les mêmes devoirs lorsqu'il s'agit de bêtes fauves, donc dangereuses, ou de nuisibles. Un peu moins d'un siècle auparavant, John Locke avait expliqué que nous avons le droit naturel d'ôter la vie aux animaux dangereux ou nuisibles en vertu du devoir de nous préserver et que ce droit s'étendait aux tyrans et aux criminels. Lorsque ces fauves ou parasites humains nous menacent effectivement, s'instaure entre eux et nous un « état guerre occasionnel » où s'applique notre droit de légitime défense.

Bien qu'il renvoie à Maupertuis, Menuret pense dans un cadre sensiblement différent de par sa perspective essentiellement clinique et vitaliste. Qu'on rencontre la proposition dans un article intitulé « Observation » doit retenir l'attention. Menuret distingue clairement *observation* et *expérience*: les objets de l'observation sont naturels, ceux de l'expérience artificiels en ceci qu'ils sont (re)construits au moyen d'un dispositif expérimental quelconque. L'observation est donc l'examen de tous les effets naturels, qu'ils se présentent immédiatement à la vue ou qu'il aient besoin d'une opération qui, pour ainsi dire, dévoile la nature aux yeux de l'observateur. La dissection des plantes, des cadavres, des animaux voire des hommes vivants, ou bien

même l'analyse chimique des corps, n'est pas expérience mais observation. Une observation se prépare, elle requiert des instruments mais elle n'altère pas l'objet observé. Elle laisse le phénomène intact.

La proposition de Menuret ne s'insère donc pas, comme celle de Maupertuis, à l'intérieur d'un projet expérimental, bien qu'elle soit une sorte de test de protocoles curatifs. Il s'agit de construire une « physiologie clinique » basée uniquement sur l'observation du corps *vivant*. Ce projet entre en consonance profonde avec les options théoriquement et cliniquement vitalistes de Menuret qui influencèrent profondément Diderot. Nous nous contenterons de mettre en avant trois points à notre sens décisifs dans cette théorie :

- (1) Il existe un sentiment général, une vie primordiale, sensible et indifférenciée, qui se diversifie en vies particulières, à savoir la vie propre à chaque organe, dotée de sa sensibilité spécifique. L'ensemble de ces vies est la vie générale du corps de l'exercice de laquelle toutes les parties bénéficient. La circulation du sang et des humeurs sert à la nutrition des organes et ce qui reste de ces parties nutritives sert à fabriquer la semence de chaque sexe<sup>6</sup>.
- (2) Les « fibres nerveuses » jouent un triple rôle : (a) elles se différencient en sens externes différents ; (b) celles du cerveau constituent et produisent les éléments de la pensée (idées, mémoire, imagination, jugement) ; (c) chaque type de fibre donne à chaque partie du corps son « appétit » ou sa « volonté » (comme dit Diderot) propre<sup>7</sup>.
- (3) La santé, autrement dit la vie du tout, est un équilibre, principalement entre la tête et les organes de la digestion. C'est pourquoi le diaphragme joue un rôle central que Manuret interprète en termes d'action-réaction<sup>8</sup>. Ce point étant crucial pour Menuret, je vais m'y attarder un peu. Dans l'article « Paraphrénésies », Menuret écrit qu'

en nous rapportant uniquement à l'observation exacte et réfléchie des symptômes qu'on observe dans beaucoup de phrénésies, nous pouvons nous convaincre que souvent le délire est la suite d'une affection du diaphragme, inflammatoire ou non, que les dérangements de ce viscère, qui est comme le pivot de la machine, jettent beaucoup de trouble dans l'économie animale.<sup>9</sup>

La relation d'équilibre entre la tête et toute la région située au-dessous du diaphragme, principalement l'abdomen et l'appareil génital, relation qui définit le fonctionnement vital normal, offre pour Menuret une grille de lecture des désordres tant physiques que psychiques. Il les considère en termes

<sup>6</sup> Id, art. « Œconomie animale », Enc. XI, 361

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid., 366

<sup>9</sup> Id, art. « Paraphrénésies », Enc. XI, 921

de déséquilibre entre ces grandes parties de l'organisme. Ainsi la mélancolie et les désordres « phrénétiques » (de *phrèn*, le diaphragme) s'expliquent-ils à partir des désordres abdominaux. À l'inverse, les sentiments excessifs ou les déréglements de l'imagination peuvent être causes de maladies physiques.

De cette physiologie, qui ne saurait reposer sur l'examen anatomique des cadavres puisqu'elle est tout entière orientée vers l'équilibre métastable du corps vivant (d'où l'idée d'une observation interne *in vivo*), se tire une philosophie pratique d'inspiration épicurienne. Mais il s'en déduit surtout une clinique qui prétend reprendre les choses là où la mort d'Hippocrate les avait laissées et dont le précepte majeur est *primum non nocere*. Le savoir médical ne doit pas s'interposer entre le médecin et le patient à travers des remèdes violents comme la saignée ou les purgatifs puissants.

Le médecin est avant tout un clinicien dont le lieu naturel est au chevet du patient : « Suivons-le », écrit Menuret, « au lit des malades, interprète et ministre de la nature, dont il a su pénétrer les mystères, éclairer la marche, qui connaît son pouvoir et sa manière d'agir, son but et les moyens qu'elle prend pour parvenir ; il ne voit dans la maladie la plus orageuse, qu'un travail forcé de la nature » <sup>10</sup>.

En somme, le bon médecin laisse la Nature être le médecin du patient. La nature étant ici représentée par les forces vitales du corps malade, quel sera finalement le rôle du clinicien ? Observateur, il sera d'abord un *sémiologue* capable de déchiffrer les signes de la nature (pouls, respiration, texture et couleur de la peau). Connaissant ainsi le langage du corps vivant dans son dehors et son dedans et surtout dans le rapport de l'un et de l'autre (d'où la vivisection), le médecin pourra prévoir le cours de la maladie et déterminer s'il doit intervenir pour aider « le travail forcé » de la nature ou bien si son rôle se limitera désormais à réduire les souffrances de son patient.

On comprend qu'en l'absence d'une physiologie expérimentale (qui serait récusée par Menuret) la dissection des cadavres (l'anatomo-pathologie) ne saurait permettre les observations nécessaires à une telle clinique. D'où la proposition cruelle qui n'est finalement que l'autre face de la philanthropie.